

**21-02-01 Finances – Comptabilité**

Débat d'orientation budgétaire - Année 2021

Monsieur le Maire expose :

En application des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2312-1, et dans les conditions prévues dans l'article 19 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 1<sup>er</sup> février 2021, sous la présidence de Monsieur Christian SERVANT, Maire, pour le débat budgétaire 2021.

Monsieur le Maire a exposé aux membres du Conseil l'évolution des masses budgétaires pour l'année 2021.

L'Assemblée a pris acte de la tenue de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.

**Ont signé au registre tous les membres présents**

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 2 février 2021**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**